



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 – 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 14h00, le comité syndical, légalement convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité a de nouveau été convoqué le 25 octobre 2022, avec le même ordre du jour.

L'an deux mille vingt-deux, le 3 novembre à 14h30, le comité syndical s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, le comité pouvant délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Gilles LE CAM, Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absents excusés : Edwina ETORE-MANIKA, Marie-Christine CAVECCHI, Rachid TEMAL, France-Lise VALIER, Alexandre PUEYO, Hervé FLORCZAK, Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT

DELIBERATION 2022- 041

Objet : **Demande de subvention à la Région Ile de France pour l'étude de corrosion des deux pylônes du toboggan aquatique du centre balnéaire de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant l'étude de corrosion des deux pylônes du toboggan aquatique du centre balnéaire estimé à 8 760 euros TTC,

Considérant la vétusté de l'équipement,

Considérant la nécessité de connaître l'état de corrosion des deux pylônes, par principe de précaution et pour éviter une fermeture définitive,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport présentés par son Président Monsieur Thibault HUMBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'étude de corrosion des deux pylônes du toboggan aquatique du centre balnéaire pour un montant de 8 760,00€ TTC,

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le 04/11/2022

ID : 095-259500627-20221103-D2022_041-DE



AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France pour un montant de 8 760,00 euros TTC

SOLLICITE auprès de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage anticipée des travaux.

Le Président

Thibault HUMBERT